



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 46 du 20 juin 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 2

DÉCISION N° 217/ARM/DCSCA/DICOM-FFEAU

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la direction du commissariat d'outre-mer et groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.

Du 18 juin 2025

DÉCISION N° 217/ARM/DCSCA/DICOM-FFEUAU portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la direction du commissariat d'outre-mer et groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.

Du 18 juin 2025

NOR A R M E 2 5 5 2 1 4 3 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 70/ARM/DCSCA/DICOM-FFEUAU du 27 février 2025 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la direction du commissariat d'outre-mer et groupement de soutien de la base des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.](#)

Référence de publication :
BOC n°46 du 20/6/2025

Le directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54) ;

Vu l'[Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision n° 1412/ARM/DCSCA/DIR du 21 juin 2023 de prise de fonction du commissaire en chef de première classe Gaschet Yannick (RPAA DCSCA N° III-18) [(n.i. BO ; n.i. JO)],

Décide :

Art. 1^{er}. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation, notamment tous documents comptables relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances.

Art. 2. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des engagements juridiques dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
2. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière ;
3. M. le sergent-chef **Kastavi** Jérôme, traitant à la section exécution financière à compter du 19 juin 2025.

Art. 3. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de responsable des engagements juridiques dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances ;
3. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
4. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière ;
5. M. le sergent-chef **Kastavi** Jérôme, traitant à la section exécution financière à compter du 19 juin 2025.

Art. 4. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de certificateur de service fait dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances ;
3. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
4. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière ;
5. M. le sergent-chef **Kastavi** Jérôme, traitant à la section exécution financière à compter du 19 juin 2025.

Art. 5. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des demandes de paiement dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances ;
3. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
4. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière ;
5. M. le sergent-chef **Kastavi** Jérôme, traitant à la section exécution financière à compter du 19 juin 2025.

Art. 6. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de responsable des demandes de paiement dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances ;
3. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière.

Art. 7. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
2. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière.

Art. 8. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de responsable des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances ;
3. M. l'adjudant-chef **Laghrissi** Ahmed, chef de la section exécution financière ;
4. Mme l'adjudant **Ferradj** Sabrina, traitante à la section exécution financière.

Art. 9. Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du commissariat d'outre-mer et chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant du rôle de responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Mme le commissaire principal **De Sousa** Sonia, directrice adjointe du commissariat d'outre-mer et chef de la division métiers ;
2. M. le commissaire de 1^{re} classe **Mercier** Bastien, chef du bureau finances.

Art. 10. La décision n° 70/ARM/DCSCA/DICOM-FFEAO du 27 février 2025 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de la direction du commissariat d'outre-mer et groupement de soutien de la base des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis est abrogée.

Art. 11. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
directeur du commissariat d'outre-mer,
chef du groupement de soutien commissariat des forces françaises aux Émirats arabes unis,*

Yannick GASCHET.